



**VIDE GRENIER DU CHALLANS NOV HANDBALL
LE 26 AVRIL 2026 AU GRAND PALAIS
Boulevard Viaud-Grand Marais - CHALLANS**

Nom –Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tel : _____

Mail _____

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.(Article R321-9 et R-321.10 du Code pénal) et (Article L 310-2 du Code de commerce).

Réservation	Nombre d'emplacement	Prix unitaire	Prix total
Emplacement de 3 mètres		12.00€	

Votre bulletin d'inscription signé doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Challans Nov Handball et de la copie recto verso de votre pièce d'identité et adressé à

**CHALLANS NOV HANDBALL
Réservation Vide Grenier
16 Rue Pierre de Coubertin
85300 CHALLANS**

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail ou SMS, nous joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si vous souhaitez recevoir la confirmation par courrier.

**Contact :
TEL 06 17 33 11 39
videgrenier.novhandball@gmail.com**

REGLEMENT

-Challans NOV HANDBALL est organisateur du vide grenier se tenant au Grand Palais de Challans le 26 avril 2026 de 9 h à 17 h. Cette manifestation se tiendra avec l'accord de la ville de Challans et selon la législation en vigueur.

-L'exposant est responsable de son stand, de la provenance et de l'acheminement de ses objets sur le lieu de la vente, de la détermination des prix. Les bénéfices résultant de la vente des objets lui reviennent.

-L'exposant n'est pas autorisé à vendre des objets sous forme de jeux (pêche à la ligne, tirage.). La vente d'animaux, produits alimentaires ou confiseries est interdite.

-En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide grenier. A défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur. Il n'y aura aucun remboursement d'inscription pour quelques raisons que ce soit, même en cas d'intempéries.

-La salle n'est pas chauffée.

-Un plan des emplacements sera disponible auprès des organisateurs. Les emplacements seront délimités. Le numéro de stand attribué à l'exposant sera inscrit sur son emplacement et notifié par mail. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé dans la salle. La remorque est acceptée sur l'emplacement.

-L'installation des exposants a lieu le matin de 7h00 à 8h30. En aucun cas, le stationnement d'un véhicule d'un exposant ne devra gêner l'organisation de la manifestation. Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées, les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur. Aucune inscription ne sera réalisée le jour de la manifestation.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets sous peine de dépôt de plainte pour abandon de déchets (150 à 450 € d'amende)

-L'accueil des visiteurs sera assuré de 9h00 à 17h00.

-Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du paiement à l'ordre du Challans Nov Handball, ainsi que de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité. Les places sont limitées. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail ou par courrier, nous joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'avez pas de mail.

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera pas autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement

DateSignature de l'exposant,